

## **STOP A UN RISQUE SANITAIRE ET ECOLOGIQUE NON MAITRISE, A L'URBANISATION MASSIVE DU SECTEUR DES CALANQUES ET SES CONSEQUENCES**

La signature des permis de construire Ginkgo /Constructa par la nouvelle municipalité de Marseille ne met pas un point final à l'action des riverains du littoral sud pour préserver et améliorer la santé publique, l'environnement et le cadre de vie des noyaux villageois du littoral sud.

### RISQUE MAJEUR TECHNOLOGIQUE :

Contre l'envol des poussières contaminées par le plomb et l'arsenic et plusieurs autres métaux lourds, le confinement total (sous tente)n'a pas été retenu. Ainsi de nombreuses zones d'incertitude soulignées par l'enquête publique subsistent.

Des garanties restent à obtenir car une gestion des risques « à postériori » n'est pas acceptable.

A ce stade, il n'existe aucune étude de santé de la population indépendante et aucun plan de prévention de la population mise en place par l'Etat, en coordination avec la ville de Marseille. Qui validera et qui contrôlera sur le terrain les opérations de dépollution et tous les travaux à venir ? Voici la vraie question.

### RISQUE ECOLOGIQUE sur la BIODIVERSITE

Les études d'impact sur la faune et la flore des Calanques et des secteurs protégés Natura 2000 restent à compléter sur demande des experts de l'Etat de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) et du Parc National des Calanques.

Pourquoi ce projet bénéficierait-il d'un régime d'exception à proximité immédiate du cœur terrestre et maritime du Parc national des Calanques ?

### CONSEQUENCES D'UNE URBANISATION MASSIVE SUR UN SECTEUR ENCLAVE, SURFREQUENTE ET MAL DESSERVI EN TRANSPORT EN COMMUN.

- ☛ -Asphyxie des noyaux villageois par un projet immobilier de 330 logements.
- ☛ -Sursaturation de la circulation, notamment en l'absence de mise en place concrète d'une zone à trafic limitée -ZTL -(demandée par l'enquête publique).
- ☛ -Absence de solutions variantes réalistes qui ont été proposées dans l'enquête publique, pour redynamiser le secteur, tout en préservant les noyaux villageois du littoral sud.

Nous regrettons l'absence d'une concertation publique et d'un débat public, maintes fois demandés, très en amont des décisions, qui aurait permis une réhabilitation harmonieuse de la friche Legré-Mante, ce qui aujourd'hui contraint les associations ASLS, FARE sud, et UCL à confier le dossier à la justice.

Pour être enfin écoutés et entendus, nous appelons les habitants à participer à une

### **MARCHE CITOYENNE PACIFIQUE le SAMEDI 11 mars 2023 de 10H00 à 12H00**

***Soyons acteurs de l'avenir de nos quartiers !!***

***Départ de la marche : 10h parking de la Vieille Chapelle 13008***

***Parcours : Vieille Chapelle -Pointe- Rouge -Odessa- Amphitrite- Pastré- Engalière- Montredon-Madrague***